

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# L'AGRICULTEUR

JOURNAL OFFICIEL

de la

## CHAMBRE D'AGRICULTURE

du

### BAS-CANADA

Tome XI.

AOUT 1859.

Numero 12.

#### SOMMAIRE

- 1°— CHRONIQUE AGRICOLE.....Locale et Etrangère.
- 2°— ÉCONOMIE RURALE.....Principes Généraux.
- 3°— AGRICULTURE.....Assolements, Cultures.
- 4°— ZOOTECHNIE.....Education du Bétail.
- 5°— GÉNIE RURAL.....Instruments, Drainage.
- 6°— HORTICULTURE.....Potager, Verger.
- 7°— LA BASSE COUR.....Volailles et Oiseaux.
- 8°— LÉGISLATION RURALE.....Baux, Lois, etc.
- 9°— REVUE DES PUBLICATIONS.....Locales et Etrangères.
- 10°— MÉTÉOROLOGIE.....Rapport Mensuel.
- 11°— PRIX COURANTS.....Marchés, etc., etc.

Le Sol, c'est la base  
améliorer l'un c'est servir  
l'autre.

MONTREAL

Imprimé et Publié par De MONTIGNY & Cie., 18, Rue St-Gabriel.

Abonnement UN DOLLAR par année.

265c

**PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE J. PERRAULT**

Secrétaire de la Chambre d'Agriculture et de l'Association Agricole du Bas-Canada,  
Élève Diplômé de l'École Impériale d'Agriculture de Grignon,  
Élève du Collège Royal Agricole de Cirencester,  
Membre de la Société Impériale Zoologique  
d'Acclimatation de Paris, etc., etc.

**AVEC LA COLLABORATION**

Des Présidents et Secrétaires de 64 Sociétés d'Agriculture de Comté.

**DU DR. SMALLWOOD, M. D. L. L. D.**



**Ceux qui voudront discontinuer devront en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement d'un an, autrement ils seront censés continuer pour une autre année.**

**A V I S.**

☐ Toute lettre concernant l'abonnement ou les annonces doit être adressée à **DÉMONTIGNY & CIE**, affranchie, sinon elle sera refusée.

☐ Annonces 10 cents par ligne, invariablement publiée dans les deux langues. Adresses d'affaires, \$5 par an. On n'a pas droit à plus de deux lignes pour ce prix.

☐ Abonnement **UN DOLLAR** par an, payable d'avance. Tout abonnement doit dater du 1er Septembre.

☐ Extrait de la loi concernant l'Agriculture, 20 Victoria, Chap. 32, Section 15 : *" Si les dites Chambres ou aucune d'elles publie un Journal mensuel etc., il sera du devoir des Sociétés d'Agriculture qui reçoivent une part de l'allocation publique de donner avis du temps et du lieu de leurs Exhibitions dans les journaux ainsi publiés ou adoptés par les dites Chambres respectivement."*

## CHRONIQUE AGRICOLE—JUILLET 1859.

**SOMMAIRE.**—Compte-rendu de l'Assemblée de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada ;— L'Essai général de machines et instruments aratoires ; Terrain des essais ; La Ferme Logan ; Ses cultures, son bétail, ses bâtiments d'exploitation ; Les membres du Jury ; Essais des instruments de la première série, de la deuxième série, et de la troisième série ; Travaux du mois, déchaumage, fenaison, et moisson ; apparence générale des récoltes, Table des matières.

Compte-rendu de l'Assemblée de la Chambre de l'Agriculture du Bas-Canada.

## CHAMBRE D'AGRICULTURE, BAS-CANADA.

*Montréal, 21 Juillet 1859.*

La Chambre d'Agriculture, Bas-Canada, s'assembla ce jour, à midi, suivant avis donné aux membres.

Présents : J. O. A. Targeon, Ecr., président ; E. J. DeBlois Ecr., vice-président ; MM. le Major Campbell, J. C. Taché, R. N. Watts, P. E. Dostaler, membres de la Chambre, J. Laporte, Ecr., président de l'Association Agricole, F. M. F. Ossaye et M. Leclerc, professeurs d'agriculture.

M. le Président prend le fauteuil.

1. Résolu,—Que cette Chambre, d'accord en cela avec les Chambres des Arts et Manufactures, et mue par le désir de mettre de l'ordre dans les finances, embarrassées par le fait d'expositions trop fréquentes, et la diminution de l'octroi public fait à ce corps, croit devoir prendre avantage de l'amendement de la dernière session, pour déclarer qu'il n'y aura pas d'Exposition Provinciale, cette année, dans le Bas-Canada.

2. Résolu,—Que le comité nommé à la dernière séance de cette Chambre, pour préparer une liste de prix, soit continué dans ses pouvoirs, et chargé de faire rapport dans le cours de l'année agricole prochaine.

3. Résolu,—Que le programme de " l'Essai Général des machines et instruments aratoires," qui doit avoir lieu à Montréal, les 16, 17, et 18 du mois prochain, soit adopté comme suit :

Depuis longtemps la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada avait compris que les progrès tous les jours nouveaux de la Machinerie Agricole, exigeaient un Essai général de machines et instruments aratoires, pouvant éclairer nos cultivateurs sur leur supériorité relative et rendre justice à leurs fabricants émérites. Cédant aux vives instances des uns et des autres, la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada a l'honneur d'informer le public agricole et nos fabricants en particulier que cet Essai aura lieu les mardi, mercredi et jeudi 16, 17, 18 du mois d'Août prochain, sur la ferme si bien connue de M. J. Logan Ex-Président de l'Association Agricole du Bas-Canada, Montréal.

La Chambre comprend trop toute la responsabilité qu'elle assume, en prenant sur elle de décider de la supériorité relative de tous les instruments et machines essayés, pour négliger quelque chose des mesures nécessaires à un résultat vrai et satisfaisant pour tous.

M. Logan a bien voulu se charger de préparer le terrain et les récoltes nécessaires aux essais qui embrassent les labours, hersages, roulages, scarifiages, semis, entretien des récoltes, fenaison, moisson, buttages et préparation des produits. Ce programme est vaste et ne saurait être rempli qu'en classant les instruments en plusieurs séries distinctes, ayant chacune un jury spécial composé de cinq membres, dont un président, choisis parmi les agriculteurs les mieux connus du Haut et du Bas-Canada ; un secrétaire rapporteur sera attaché à chaque jury.

Les essais se feront dans l'ordre suivant ;

1ère SÉRIE.—PRÉPARATION DU SOL.

- 1er Jour.—Charrues pour sols légers, à tous labours,  
Charrues pour sols tenaces, à tous labours,  
Charrues à labours profonds—Charrues doublées superposées,  
Charrues sous-sol—Charrues Tourne oreilles,  
Charrues multiples—Déchaumeurs.
- 2e Jour.—Herses lourdes pour sols tenaces—Herses légères pour terrain sablonneux—Rouleaux Brise-mottes—Rouleaux légers—Scarificateurs—Extirpateurs—Butteurs.
- 3e Jour.—Semoirs à betteraves, carottes et navets—Semoirs à fèves et maïs—Semoirs pour graines fourragères—Houes à Cheval—Arracheur de patates, carottes, et betteraves—Bêches, Pelles, Houes à main, Fourches et autres instruments destinés à la préparation du sol. Le même jury sera chargé de l'appréciation du drainage fait.

2. SÉRIE.—RÉCOLTES.

- 1er et 2e Jours.—Faucheuses et Faucheuses Moissonneuses combinées.
- 2e Jour.—Faneuses—Rateaux à Cheval—Faulx—Faucilles—Rateaux à main—Fourches et autres instruments de récoltes.
- 3e SÉRIE.—PRÉPARATION DES PRODUITS DE LA FERME ET DES ALIMENTS DU BÉTAIL
- 1er et 2e Jours.—Machines à battre à un cheval—Machines à battre à deux chevaux et plus—Manèges.
- 3e Jour.—Tarares—Cylindres Trilleurs—Concasseurs—Hache-paille—Coupe racines—Appareils de Coction et autres instruments destinés à la préparation des produits de la Ferme et des aliments du Bétail.

Chacun de ces essais sera fait avec toute l'attention nécessaire pour obtenir une appréciation juste de chaque instrument. Les fabricants auront toute liberté de les faire fonctionner eux-mêmes par des hommes et des chevaux de leur

choix. Des mesures sont prises pour que fabricants et visiteurs trouvent sur les lieux mêmes tout le confort nécessaire pour eux et pour leurs attelages. Il sera pourvu à l'alimentation et à l'abri des chevaux destinés aux essais. En résumé la Chambre d'Agriculture est disposée à faire l'impossible dans le but de faire de cet essai une étude sérieuse des instruments aujourd'hui connus, dont les résultats puissent mériter toute la confiance de nos cultivateurs et la satisfaction personnelle de nos fabricants. Pour rappeler à jamais les succès que ces derniers pourront mériter dans cette occasion, la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada décernera des médailles commémoratives d'or, d'argent et de bronze, selon l'importance des instruments essayés et le nombre des concurrents.

Le jury de la 1<sup>ère</sup> Série décernera une médaille d'argent et une médaille de bronze aux fabricants des deux meilleurs instruments de chaque espèce. Les instruments à main de chaque espèce auront droit à une médaille de bronze.

Le jury de la 2<sup>ème</sup> Série décernera une médaille d'or, une médaille d'argent et une médaille de bronze aux fabricants des trois meilleures Faucheuses moissonneuses combinés ; une médaille d'argent et une médaille de bronze aux fabricants des deux meilleures machines à faucher, des deux meilleurs rateaux à cheval, et des deux meilleures faneuses. Une médaille de bronze aux fabricants des meilleurs instruments à main de chaque espèce.

Le jury de la 3<sup>ème</sup> Série décernera une médaille d'or, une médaille d'argent, et une médaille de bronze aux fabricants des trois meilleurs machines à battre de 2 chevaux et plus, ainsi qu'aux fabricants des trois meilleurs manèges ; une médaille d'argent et une médaille de bronze aux meilleures machines à battre de un cheval avec leurs manèges ; une médaille d'argent et une médaille de bronze aux fabricants des meilleurs instruments de chaque espèce, autre que les précédents, énumérés dans cette série.

Nos fabricants et nos cultivateurs apprécieront à sa juste valeur l'excellente occasion qui va se présenter pour les uns d'établir la supériorité des instruments de leur fabrique sur ceux de leurs concurrents ; pour les autres de voir par eux-mêmes et dans quelques jours comment l'agriculteur aujourd'hui sait utiliser la machinerie dans l'exécution économique et parfaite de ses travaux. Jamais une occasion aussi favorable de se rendre compte par soi-même ne s'est présentée pour nos cultivateurs ; et la Chambre est heureuse de la leur fournir. Elle espère que les Sociétés d'Agriculture de comté non-seulement engageront leurs membres à se rendre à cet essai, mais aussi qu'elles nommeront des délégués chargés de suivre les expériences faites pour en faire rapport. Ces délégués devront se présenter au bureau du Secrétaire dès leur arrivée sur le terrain, afin qu'il puisse leur donner toutes les facilités nécessaires pour se bien rendre compte des opérations.

La Chambre d'Agriculture désirant favoriser autant qu'il est en son pouvoir l'introduction dans notre pays, des instruments perfectionnés étrangers, invite spécialement les fabricants du Haut-Canada et des Etats-Unis à compléter par leur présence l'effet utile qu'elle est en droit d'attendre de cet essai. Les étrangers devront compter sur tout ce qui sera possible à la Chambre en leur faveur.

Les entrées devront se faire avant le 12 Août sur des feuilles d'entrées que nos fabricants se procureront en s'adressant à J. Perrault, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, Montréal.

Dans l'intérêt du public agricole, les secrétaires des sociétés d'agriculture qui recevront plusieurs copies de cette circulaire voudront bien se charger de les distribuer ; la presse ne sera pas moins zélée, espérons-nous à faire connaître à son public la date et les conditions de cet Essai

Par ordre de la chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

J. PERRAULT,  
Secrétaire.

4. Résolu,—Que la Société d'Agriculture du comté de Québec ne s'étant pas conformée aux instructions du Bureau d'Agriculture, en date du 28 mars 1859, requérant les trésoriers des sociétés d'agriculture de comtés de transmettre leurs rapports, conformément à la cédule B des acte 20e. Vic., chap. 32 et 49, à la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, le ou avant le premier jour de juillet 1859, la Société d'Agriculture de Québec, pour avoir négligé d'envoyer son rapport à ou avant cette date, a perdu tout droit à un octroi pour l'année 1859.

Le Président, comme membre du comité nommé pour examiner les comptes de cette Chambre, fait rapport que n'ayant pu s'aboucher avec les membres du comité, il a soumis les comptes de cette Chambre à un auditeur, M. L. Gauthier, qui a rapporté favorablement sur la manière dont les livres et les comptes de cette Chambre étaient tenus.

Et la chambre s'ajourne.

(Par ordre,)

J. PERRAULT, Sec.

L'essai général des machines et instruments aratoires sous la direction de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, devra donc avoir lieu le 16, 17, et 18 du mois d'Août, comme on peut le voir dans le programme adopté.—Pour nous cet essai fera époque dans l'histoire de notre progrès agricole, car à l'avenir le cultivateur saura à quoi s'en tenir sur la valeur relative des instruments employés et le fabricant, lorsqu'il aura vu plus de perfection chez ses rivaux, ne se fera plus illusion sur la supériorité de ses produits. Si nous avons aujourd'hui des instruments mal construits, ne remplissant pas leur but, en un mot faisant un mauvais ouvrage, il ne faut pas en accuser le fabricant, jusqu'à ce jour livré à lui-même, sans guides pratiques, sans expériences décisives ; d'un autre côté si nos cultivateurs ont encouragé la fabrication de ces instruments, il ne faut pas les en accuser non plus, car jamais encore il n'ont eu occasion de juger par eux-mêmes, sur le terrain, du travail fait. La Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, dont la haute mission est de guider nos cultivateurs dans les améliorations à adopter au point de vue agricole, a compris qu'il y'avait là une lacune à combler. Elle a voulu que fabricants et cultivateurs se rencontrassent sur le même terrain, que les uns pussent juger et conseiller les autres et qu'en s'instruisant dans un but commun, ils pussent arriver bientôt au perfectionnement des instruments nécessaires à une bonne culture. Aussi la Chambre d'Agriculture fait-elle un appel général aux fabricants et aux cultivateurs. Le rendre-

vous est fixé sur la ferme de M. J. Logan, ex-président de l'Association Agricole du Bas-Canada. Certes on ne pouvait mieux choisir le terrain des essais ; car la ferme Logan est justement célèbre aujourd'hui dans tout le Bas-Canada, et nous pouvons affirmer que l'Angleterre, l'Ecosse, la Flandre même ne désavouraient pas les cultures, le bétail et les bâtiments d'exploitation qu'on y admire. Ici nos cultivateurs pourront s'extasier devant les plus belles récoltes racines et céréales qui se puissent voir—Betteraves, navets, fèves à cheval, pommes de terre, avoine, orge et froment, prairies et pâturages tout est irréprochable, et nous pourrions dire sans égal. Cette supériorité est en grande partie obtenue par le système de rotation qui est comme suit :—

1er année Récoltes sarclées avec fumure complète.

2èm " Céréales avec prairie artificielle.

3 et 4èm " Prairies artificielles.

5èm " Pâturages.

6èm " Céréales.

Après la culture suit le bétail dont la haute réputation est bien connue. M. Logan possède une vacherie Ayrshire dont chaque tête est un échantillon de la race ; l'espèce chevaline n'est pas moins bien représentée aujourd'hui dans la race Clyde dont Rob-Roy, étalon de 3 ans, est un beau type, et dont M. Logan vient d'importer deux magnifiques pouliches de 3 et 4 ans, souches de nos futurs Clyde purs nés et élevés en Canada. Voilà comme nous comprenons l'amélioration de nos races par l'infusion de sang pur né et élevé dans le pays. Depuis assez longtemps nous payons à l'Angleterre un tribut annuel sous forme d'étalons purs importés, et M. Logan a compris que le moment était arrivé de subvenir à nos besoins par nos propres produits. Les bâtiments d'exploitation, construits sur un plan général, offrent un ensemble qui bien qu'imparfait donne cependant une idée assez exacte de la distribution à adopter. En un mot une visite à la ferme Logan est la meilleur école que puissent faire nos cultivateurs désireux de se rendre bien compte de ce que peut-être une exploitation bien pensée et bien conduite.

Mardi à 9 heures A. M. commenceront les essais du premier jour dans chaque série. Dans la première les charrues entameront le terrain, leur supériorité sera basé sur la facilité de traction déterminée au dynamomètre, la bonne exécution du travail, la perfection du régulateur, la qualité des matériaux, l'agencement des pièces et le bas prix. Suivront les herses, les rouleaux, les scarificateurs-extirpateurs enfin les butteurs quiseront essayés le deuxième jour ; le troisième jour sera consacré au différents semoirs, aux instruments de nettoyage et d'arrachage de racines, et aux autres instruments à main destinés à la préparation du sol, Dans la deuxième série, les Faucheuses seront essayées dans un magnifique champ de trèfle de deuxième coupe de la contenance de huit arpents. Les moissonneuses seront également essayées dans une récolte d'orge de huit arpents de superficie,

La troisième série ne sera pas moins bien essayée. Une locomobile sera sur le terrain et donnera à chaque machine une force égale. les machines à battre seront les plus importantes, et des mesures seront prises pour que les gerbes soient



toutes du même poids, de manière qu'en donnant à chaque machine une force motrice et un nombre de gerbes égaux le temps employé au battage établira la force nécessaire ; la netteté du grain battu, et les autres points essentiels d'une bonne batteuse seront également pris en considération. En un mot la Chambre d'Agriculture a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer aux essais un résultat pratique et vrai pour chaque instrument.

C'est dans ce but que les membres des différents jurys ont été choisis parmi les cultivateurs les mieux qualifiés de toute la province. C'est dans ce but aussi que nous avons demandé aux sociétés d'agriculture de nommer des délégués chargés de suivre les essais et d'en faire rapport dans leurs différentes localités, afin de faire connaître par tout le pays les résultats obtenus, et permettre aux sociétés d'agriculture de comté de primer dans les concours locaux les instruments vraiment utiles et méritant d'être généralement employés.

*Travaux du mois*—La fenaison est terminée, sur quelques points, ailleurs elle commence ; dans chaque localité il est une méthode différente de faire le foin qui s'adapte mieux aux circonstances. Il est une méthode qui semble devoir convenir au grand nombre par l'économie de main d'œuvre, et la sécurité qui en est le résultat : après le passage de la fourche, on met le foin en veillottes. Quarante-huit heures suffisent généralement pour développer une fermentation qui amène à la surface des tiges l'eau de végétation qu'elle peuvent contenir, et dont le cultivateur doit se débarrasser pour l'emmagasinage de sa récolte. Il suffit alors d'ouvrir les veillottes pendant quelques heures d'un beau jour et la fenaison se fait de la manière la plus parfaite possible, car le foin perd ainsi son excès d'eau, mais conserve sa couleur, et ses feuilles que ménagent très peu l'opération ordinaire du fenage. A tous ces avantages il faut ajouter celui de demander peu de main d'œuvre, et cet autre non moins précieux de rendre toujours possible la mise en veillottes en quelques instants de tout le foin exposé à une pluie d'orage. Au reste nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce que dit Dombasle à ce sujet, ainsi qu'au sujet de la moisson sous le titre Agriculture.

*DÉCHAUMAGE*.—Le déchaumage est une opération dont l'usage doit être adopté partout où les cultivateurs ont à cœur d'entretenir leur terre nette de mauvaises herbes. Après une récolte de céréales, il se trouve sur le sol une quantité plus ou moins considérable de semences de plantes nuisibles, qui ont mûri avant la récolte ou en même temps qu'elle, et qui se sont répandues sur la terre ; si on laisse ces semences dans cet état, un très-grand nombre d'entre elles pourra s'y conserver pendant fort longtemps sans germer, et si on les enterre par un labour de 5 à 6 pouces, la plus grande partie de celles qui seront enterrées à cette profondeur pourront s'y conserver pendant plusieurs mois et même plusieurs années, et elles infesteront le sol lorsque de nouveaux labours, les ramenant à la surface, les placeront dans des circonstances favorables à la germination. Le déchaumage a pour but de déterminer une prompt germination dans ces graines, afin que les plantes auxquelles elles auront donné naissance étant détruites par le premier labour qui suivra le déchaumage, le cultivateur en soit débarrassé pour toujours.

On atteint ce but au moy. d'une culture superficielle, dans laquelle on ne doit pas dépasser 2 pouces de profondeur, et dans laquelle on doit chercher à arroubler autant qu'il est possible la surface remuée, afin de faciliter la germination de

toutes les semences. Cette opération doit s'exécuter aussitôt que la récolte est enlevée, et l'on y emploie, selon l'état du sol, soit une charrue travaillant très-superficiellement, et qu'on fait suivre de la herse si cela est nécessaire, soit l'extirpateur ou le scarificateur, soit une herse à dents de fer qu'on passe à plusieurs reprises s'il le faut, afin de gratter et ameublir toute la surface du terrain. Ordinairement huit ou quinze jours suffisent, à moins que le sol ne soit excessivement sec, pour qu'on soit assuré que toutes les semences ont germé; on peut alors donner le premier labour, qui fera périr à coup sûr les jeunes plantes en les enterrant.

Les rapports que nous recevons, nous confirment dans l'opinion que nous avons émise déjà sur la bonne apparence des récoltes de l'année, céréales et plantes sarclées ont parfaitement réussi; peut-être le foin n'est-il pas ce qu'il devrait être aux environs de Montréal mais nous savons que Berthier a une récolte abondante et les districts du bas du fleuve sont également bien partagés. Les nouvelles du Haut Canada sont également bonnes, le blé surtout a parfaitement réussi, au reste les ravages de la mouche à blé ont été beaucoup moins sentis cette année dans toute la province.

Ce numéro est le dernier de l'année qui finit, et nous avons cru devoir compléter notre volume par une table des matières pouvant guider le lecteur dans les recherches qu'il pourra faire dans la suite.

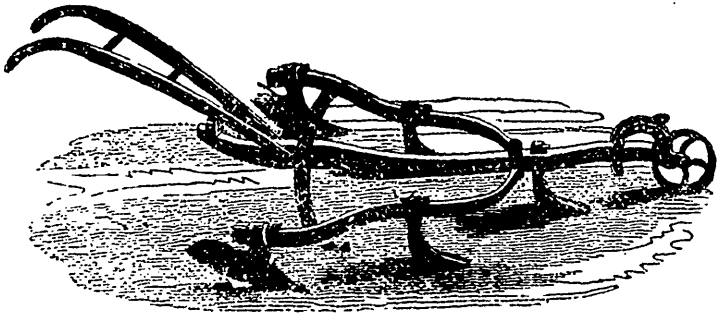
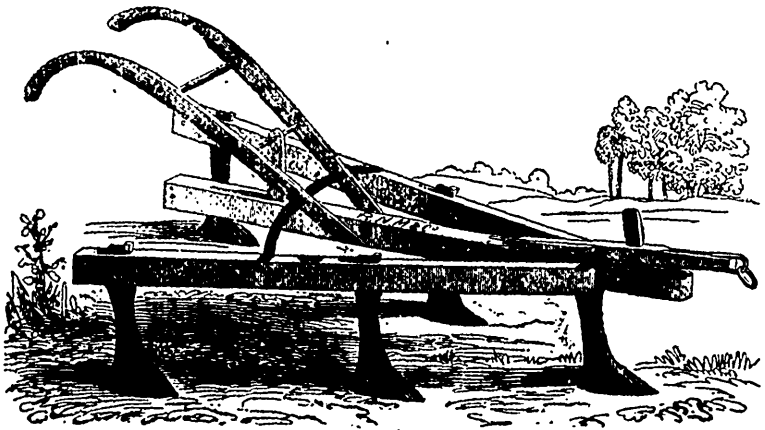
J. PERRAULT.

## GENIE RURAL.

### INSTRUMENTS DESTINÉS A LA PRÉPARATION DU SOL.

#### SCARIFICATEURS-EXTIRPATEURS.—HOUES-A-CHEVAL.

Ameublir plus profondément que ne le font les herSES, ouvrir et rompre le sol beaucoup plus rapidement que la charrue; enfin enlever les mauvaises herbes profondément enfouies, telles sont en résumé les opérations que peuvent effectuer les scarificateurs-extirpateurs proprement dits. Mais ici encore se remarque une application du principe de la division du travail; quelques-uns de ces instruments ne sont établis que pour enlever des racines, ce sont des extirpateurs; d'autres n'ont pour but que de fendre, ouvrir et ameublir le sol sur une certaine profondeur, ce sont des SCARIFICATEURS. Mais il est bien difficile qu'un SCARIFICATEUR ne soit pas aussi propre à extirper les racines et qu'un extirpateur ne scarifie pas quelque peu. Au reste, ces deux instruments peuvent se réduire en un seul, en se réservant la facilité de changer les pièces travaillantes, suivant les besoins, de façon à pouvoir, avec la même machine *scarifier* et *extirper*. C'est là un perfectionnement qui ne se rencontrait pas dans les instruments de ce genre exposés au dernier concours, qui paraissaient faits un peu au hasard et non d'après une idée fixe, basée sur les besoins réels du cultivateur.



Les premiers scarificateurs dérivait certainement de la herse : leurs pièces travaillantes étaient des dents plus fortes et plus longues que celles des herses et souvent aplaties à l'extrémité ou même sur toute leur partie active, telles qu'on les voyait dans les scarificateurs exposés au dernier concours. De là le nom de *dents* donné aux pièces travaillantes des scarificateurs. Dans les appareils plus perfectionnés et surtout dans ceux qui fonctionnent avec de larges socs extirpateurs, les pièces travaillantes ne sont plus des dents. Ce sont des pieds armés, c'est-à-dire, portant à volonté des socs étroits ou larges. Les dents ne doivent pas être tranchantes comme des coutres, car elles couperaient les racines, qui ne pourraient alors être arrachées et continueraient à végéter : de plus ces dents fendraient le sol sans l'ouvrir ni le remuer, à moins qu'elles ne soient très nombreuses.

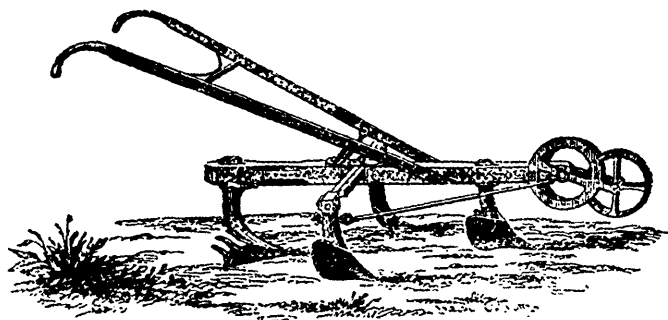
Les armatures que la dent nue doit pouvoir porter sont :

1o. Un sabot destiné à remuer souterrainement le sol en même temps que le pied le remue verticalement comme toujours. 2o. Un petit soc pour remuer, fendre et extirper. 3o. Un large soc pour saisir sous terre les mauvaises herbes et les forcer à sortir de terre arrachées par la courbure du pied ; 4o. Une double lame tranchante pour couper nettement les racines qu'il n'est pas nécessaire d'extraire. Enfin, 5o. un petit corps de butteur pour donner une façon superficielle ouvrant, coupant, remuant et soulevant le sol. Avec les cinq armatures que je

viens d'indiquer, le même instrument peut faire six espèces de travaux. Mais outre des dents de forme convenable et variable, permettant toutes espèces de façons, il faut encore des moyens d'augmenter ou de diminuer la profondeur de la culture. Pour cela on donnera aux dents une tendance à piquer constamment une fois prises en terre, jusqu'à ce que des roues-supports arrêtent l'entrure. Telles sont les conditions auquel doit satisfaire un bon scarificateur extirpateur. Malheureusement les instruments de ce genre que nous possédons sont loin de les rencontrer toutes. Il ne faut pas accuser nos fabricants qui, certainement, méritent les plus grands éloges, pour toute la bonne volonté dont ils font preuve, dans le luxe qu'ils déploient dans la construction de nos instruments aratoires. L'absence d'un bon modèle est à mon avis la seule raison de l'infériorité de nos scarificateurs-extirpateurs, relativement à nos autres instruments. Et en présence de ce fait, tous les vrais amis du progrès agricole ne peuvent que désirer ardemment la possession pour notre pays d'un musée agricole, riche des meilleurs modèles en tous genres des instruments aratoires connus aujourd'hui.

**HOUE A CHEVAL.** — Quoique bien simple dans sa construction cet instrument est peut-être celui qui aujourd'hui à le plus d'importance au point de vue de notre progrès agricole. Quelle est l'objection principale de nos cultivateurs lorsqu'on leur conseille l'adoption des récoltes sarclées sur une certaine étendue ? Le manque de bras suffisants pour entreprendre ces récoltes, pour la raison toute simple que la pioche est le seul instrument connu, pour l'exécution des travaux qu'elles exigent et qu'à l'aide de cet instrument seul la culture des plantes sarclées, sur une certaine échelle, devient impossible.

Pour moi, la houe à cheval a une importance spéciale et les sociétés d'agriculture devraient la propager dans nos campagnes par tous les moyens à leur disposition. La culture des plantes sarclées, à l'aide des instruments d'aujourd'hui, ne serait plus pour personne un problème impossible à résoudre. Et avec son adoption que de progrès deviendraient possibles, bétail et cultures atteindraient bientôt la perfection, grâce aux ressources fourragères qui en seraient la conséquence d'un côté, et de l'autre l'augmentation d'engrais disponibles.



Cet instrument tel que je l'ai vu au dernier concours, est bien fait et remplit toutes les conditions d'un bon travail. Sa simplicité au reste, rend sa construction nécessairement facile. Il suffit que ses dents soient également espacées et que l'instrument puisse prendre plus ou moins de largeur, selon la distance qui existe entre les rangées de betteraves ou toute autre plante cultivée. A l'aide de la houe à cheval on peut facilement nettoyer quatre arpents de betteraves par jour.

## AGRICULTURE

## FENAISON.

C'est ordinairement vers le 15 du mois de juillet qu'on fauche les prairies. On peut remarquer qu'en général, dans les prés qui sont soumis au pâturage après la coupe, on est disposé à faucher trop tard ; on croit gagner en quantité, et l'on perd beaucoup plus sur la qualité du foin. Le moment de faucher une prairie est celui où les plantes qui y abondent le plus, et qui produisent le meilleur fourrage, commencent à être en pleine fleur : lorsqu'elles sont à ce point, quelques jours de retard font une différence très-considérable dans la qualité du fourrage, car toute plante qui a amené sa graine à maturité ne produit plus qu'un foin dur, peu savoureux et peu nourrissant pour le bétail ; et les meilleures plantes des prairies, principalement les graminées les plus précieuses, passent, avec une rapidité étonnante, de la floraison à la maturité.

On doit apporter une grande attention au travail des faucheurs, pour qu'ils fauchent le plus près de terre qu'il est possible : un pouce de longueur de l'herbe près de terre produit bien plus de foin que plusieurs pouces en haut des tiges, parce que l'herbe y est bien plus garnie : c'est pourquoi l'on éprouve une perte considérable dans le fauchage des prés où le sol n'est pas bien uni, où l'on a négligé d'étendre les taupinières et les fourmillières, où l'on a laissé des pierres, etc.

La fenaison exige un grand nombre de bras ; on compte ordinairement qu'il faut quatre femmes par faucheurs : ainsi si l'on emploie une bande de six faucheurs, vingt-quatre femmes au moins seront nécessaires pour les travaux dans le pré, sans compter les ouvriers qui seront occupés au déchargement sur les greniers ou sur les meules, travail auquel des hommes et même des hommes vigoureux conviennent mieux que des femmes. Ici l'économie de quelques journées serait fort mal entendue ; il est nécessaire d'avoir, en quelque sorte, une surabondance d'ouvriers ; car il arrive très-souvent, dans les saisons où le temps n'est pas parfaitement beau, que le salut de la récolte, ou au moins sa bonne qualité, dépend de la promptitude avec laquelle se fait la manœuvre, soit pour étendre et retourner le foin, lorsque le soleil se montre, soit pour le mettre en tas à l'approche de la pluie. Il est fort important que le foin soit suffisamment sec lorsqu'on le serre, mais il importe beaucoup aussi qu'il ne le soit pas trop ; quelques heures d'exposition au grand soleil, lorsque le foin est déjà suffisamment sec, lui ôtent une grande partie de son parfum et de ses bonnes qualités.

Tant que l'herbe est verte, et pour ainsi dire encore vivante, les pluies ne lui enlèvent aucun suc et lui font peu de tort ; elle peut rester en *andains* pendant quelques jours, avec le soin de retourner seulement les andains sans les étendre, si l'on s'aperçoit que le dessous jaunit ; c'est le parti le plus prudent lorsque le temps est à la pluie.

Lorsque les andains ont été étendus et que l'herbe a un commencement de dessiccation, on doit apporter le plus grand soin à éviter quelle soit exposée à une ondée de pluie ou à la rosée de la nuit, autrement qu'en tas ; dans tout le cours de la fenaison, aucune portion d'herbe ou de foin, dans les divers degrés de sa dessiccation, ne doit jamais passer la nuit étendue sur le sol ; et l'on doit toujours mettre en œuvre pour éviter que le foin reçoive jamais une ondée dans cette posi-

tion. On fait les tas très-petits lorsque la dessiccation commence, et à mesure qu'elle s'avance on en augmente le volume. À chaque intervalle de beau temps, on étend les tas, petits et gros : on retourne fréquemment le foin, pour le mettre promptement en tas le soir, ou lorsque la pluie s'annonce.

En mettant à cette manœuvre de l'intelligence et beaucoup d'activité, un cultivateur pourra être assuré, non pas de faire du foin de première qualité dans certaines saisons où la fenaison est contrariée par des pluies opiniâtres, mais du moins de n'en avoir jamais de gâté. Son foin pourra être de moins belle apparence, mais il perdra peu, sous le rapport de la qualité nutritive pour le bétail.

Lorsque le temps est fixement au beau, l'opération marche pour ainsi dire seule ; mais c'est alors qu'il est le plus nécessaire d'avoir un grand nombre de bras pour retourner promptement le foin, dès que le dessus est parvenu à un certain degré de dessiccation, ou pour le mettre en tas, aussitôt qu'il est suffisamment sec.

Dans toutes ces opérations, un cultivateur ne peut que bien rarement s'en rapporter au soin de ses domestiques, et rien ne peut ici, pas plus que dans tant d'autres détails de la culture, remplacer *l'œil du maître*.

Le travail des attelages et des ouvriers pour rentrer le foin sec est peut-être, de tous les travaux agricoles, celui qui exige le plus d'activité pour celui qui a une fenaison un peu considérable.

Ces jours-là, et gens et chevaux doivent prendre leurs repas à *le husarde* ; il n'est pas question de diner, il faut rentrer le foin. En organisant le service avec intelligence, on fait beaucoup d'ouvrage dans une journée. Ce n'est pas l'activité seule qui est nécessaire ici, il faut mettre beaucoup d'attention à distribuer de la manière la plus convenable les ouvriers que l'on emploie : le nombre de ceux qui chargent, qui déchargent, qui retournent, le foin, qui l'amassent en tas, les attelages, tout cela doit être proportionné de manière que rien ne chôme, et qu'un travail ne nuise pas à l'autre. Si l'on examine la manière dont ces travaux sont exécutés dans la plupart des exploitations rurales, on y trouvera bien rarement cet ordre qui peut seul assurer la célérité du service et l'économie de la main d'œuvre.

Il y a des pays où l'on conserve le foin en meules exposées à l'air, dans d'autres, on le met dans des granges ou dans des greniers, ordinairement au-dessus des étables. La première méthode présente des avantages réels ; non-seulement elle exige beaucoup moins de dépenses en bâtiments, mais le foin se conserve beaucoup mieux et plus longtemps dans les meules bien faites que dans les bâtiments couverts. Dans les pays où l'une et l'autre méthode sont en usage, on sait distinguer à l'odeur le foin de meule de celui qui a été conservé à couvert ; le premier se paye toujours un peu plus cher sur les marchés. Cependant on ne doit pas se dissimuler que la construction des meules exige plus de travail, et présente souvent de l'embaras dans les saisons pluvieuses, parce que le foin n'est en sûreté contre la pluie que lorsque la meule est terminée, et qu'on n'est pas toujours assuré qu'il n'en surviendra pas pendant qu'on la construit.

On fait les meules ronde ou carrées ou sous la forme d'un carré long, dont une des petites faces est tournée du côté d'ouviert ordinairement la pluie. Ce que je pourrais dire ici sur la manière de construire les meules ne pourrait suffire pour mettre le lecteur en état de les exécuter convenablement ; les personnes qui voudraient introduire chez elles cette méthode ne peuvent mieux faire que de faire venir un homme exercé des pays où cette pratique en est usage.

Soit qu'on mette le foin en meules ou dans des greniers, il est fort important de presser, de tasser la masse bien également à mesure qu'on la forme. Souvent on fait faire cette opération par des enfants, qui s'en acquittent fort mal ; on doit, au contraire, confier cette besogne à des ouvriers soigneux. Le foin entassé subit toujours une fermentation plus ou moins forte, fermentation très-utile pou sa

bonne qualité, et qui s'opère très-inégalement lorsque la masse est tassée plus fortement sur quelques points que sur d'autres. Si le foin n'est pas très-sec, la moisissure, la pourriture ou l'inflammation se manifestent toujours, soit à la surface de la masse, qui dans les greniers est ordinairement mal tassée, soit dans les parties qui n'ont pas été assez serrées et où l'air a pu pénétrer. Lorsqu'au contraire la masse est tassée bien également, surtout si l'on a soin de la couvrir entièrement d'un lit de paille, et de fermer les volets du grener pour que l'air n'y séjourne pas, elle peut bien s'échauffer et *suer* ; mais elle se desséchera bientôt. Peut-être le foin brunira-t-il, s'il a été rentré un peu trop humide, mais cela ne lui fera rien perdre de sa qualité ; la moisissure ni l'inflammation ne sont pas à craindre si l'air ne peut pénétrer dans la masse, pourvu que le foin n'ait pas été rentré dans un état d'humidité tel que la forte chaleur qui se développe dans la masse ne soit pas suffisante pour en opérer l'évaporation.

Autrefois on croyait qu'il était utile de ménager dans les masses de foin des courants d'air au moyen de lits de fagots ou d'espèces de cheminées qu'on y pratiquait ; mais dans les pays où l'on apporte le plus de soin à la conservation du fourrage, comme en Belgique, dans le Palatinat, le pays de Hanovre, et tout le nord de l'Allemagne on a reconnu depuis très-longtemps que cette opération était fondée sur un faux principe : ainsi on a soin d'intercepter le mieux qu'on le peut l'introduction de l'air dans les meules, en tassant très-fortement le pourtour : on préfère, par cette raison, les toits de paille, qui recouvrent immédiatement la meule, aux toits mobiles, qui laissent de l'intervalle au-dessous d'eux : pour le foin qu'on rentre dans les greniers, on prend des soins dirigés d'après les mêmes principes.

Dans plusieurs cantons des mêmes pays, on fait même souvent ce qu'on appelle du *foin brun* : pour cela, on entasse le foin en meules bien serrées lorsqu'il n'est encore qu'imparfaitement sec : il ne tarde pas à s'échauffer considérablement, toute la meule sue et s'affaisse de manière à se réduire à un volume beaucoup moindre ; elle ne tarde pas alors à se dessécher, et le foin se trouve comprimé en une masse brune, dure, et qui ressemble à de la tourbe : on ne peut plus en tirer qu'en le coupant avec des couteaux, des bèches bien tranchantes, ou des haches. L'opinion d'un grand nombre de cultivateurs est que ce foin brun est plus profitable aux bestiaux que le foin vert ; tout le monde est d'accord qu'il vaut mieux pour l'engraissement des bœufs.

Sans pousser les choses aussi loin que dans ce dernier procédé, dont l'exécution est fort délicate pour les personnes qui n'en ont pas l'habitude, il est certain que la fermentation est toujours utile au foin ; elle se manifeste toujours, dans les masses du foin nouveau, à un degré plus ou moins fort, excepté peut-être lorsque le foin a été rentré excessivement sec, car aucune fermentation ne peut s'opérer sans un peu d'humidité, mais alors le fourrage est d'une qualité inférieure.

L'art de diriger la fermentation du foin est une partie importante des connaissances que doit posséder un cultivateur ; les principes de cet art se bornent à entrer le fourrage au degré de dessiccation nécessaire pour produire le degré de fermentation qu'on désire, à tasser la masse uniformément dans toutes ses parties, et, dans tous les cas, à empêcher, autant que possible, l'introduction de l'air dans la masse.

Les principes que j'énonce ici sont très-différents de ceux qu'on a souvent recommandés ; mais je les présente avec confiance, parce qu'une longue expérience m'en a démontré la justesse.

Le moment le plus convenable pour faucher le trèfle, les vesces, les lentilles, et les autres plantes, lorsqu'on les destine à faire du fourrage sec, est celui où la plus grande partie des fleurs sont épanouies ; si l'on fauche plus tôt, on perd sur la quantité et le séchage est plus difficile ; si l'on attend plus tard, les tiges deviennent dures

et le fourrage est de qualité inférieure. Cependant, lorsqu'on destine le foin des vesces à la nourriture des chevaux, on peut attendre, pour faucher cette plante, qu'une partie des siliques soient déjà formées. Lorsque les vesces se couchent, ce qui arrive assez fréquemment dans les sols fertiles et dans les années humides, il ne faut plus tarder de les faucher, parce qu'alors les pluies les font bientôt pourrir par dessous ; ce qui nuit beaucoup à la qualité du fourrage. Pour la luzerne, on est quelque fois forcé de faucher lorsque les fleurs commencent à peine à paraître ; c'est dans le cas où, après une sécheresse, on s'aperçoit que les feuilles du bas de la tige sont jaunes et commencent à tomber. Alors, si l'on tarde plus longtemps à faucher, les plantes repoussent du pied au lieu de croître en hauteur, et l'on obtiendrait ensuite qu'un fourrage mêlé de tiges dures et de pousses trop tendres ; on perdrait beaucoup aussi sur la coupe suivante.

La conversion de toutes ces plantes en fourrage sec, ainsi que des autres plantes du même genre, exige une manœuvre tout à fait différente de celle qui convient au foin des prairies. Les feuilles des graminées et des autres plantes qui sont les plus communes dans les prairies sont longues et se pelotonnent ensemble, de sorte qu'elles se laissent facilement amasser au rateau : au contraire, celles du trèfle et des autres plantes du même genre sont arrondies, et, lorsqu'elles sont séparées des tiges, elles tombent à terre et sont perdues pour le fourrage ; cependant les feuilles sont la partie la plus savoureuse et la plus nourrissante de la plante, le traitement qu'on fait éprouver à ces fourrages doit donc avoir pour but principal de conserver les feuilles autant qu'il est possible. Le meilleur procédé, pour arriver à ce but, consiste à laisser le trèfle en andains pendant un jour ou deux au plus ; on le met alors en petits tas de dix-huit à vingt pouces de diamètre sur autant d'élévation, nommés dans quelques cantons, *chevrottes* ou *locottes*. Si le temps est beau, on laissera subsister ces chevrottes sans y toucher pendant deux ou trois jours ; si elles ont été aplaties par une forte pluie, on se contente de les retourner en les desserrant le plus qu'on peut, de manière que l'air les pénètre bien. Aussitôt que ces chevrottes sont à moitié sèches, on les transporte une à une entre les bras, pour en former des tas coniques de cinq à six pieds de hauteur que l'on presse à mesure qu'on les construit, et dans lesquels on dispose le fourrage avec beaucoup d'uniformité. Si ces tas sont faits avec soin, c'est-à-dire bien régulièrement et bien formés en pointes aiguës, le fourrage achève de s'y dessécher complètement, sans qu'il soit besoin d'y toucher jusqu'au moment du chargement, et les plus fortes averses ne les endommagent pas. C'est du soin avec lequel on forme ces tas que dépend tout le succès de l'opération ; car des tas irréguliers, formés avec négligence, se laissent facilement pénétrer par les pluies. Dès que le trèfle approche de la dessiccation, on ne doit jamais le toucher que le soir et le matin, et jamais à la chaleur du jour, parce qu'alors il se brise trop facilement et l'on perd beaucoup de feuilles : ce procédé coûte très-peu de main-d'œuvre, et l'on obtient un fourrage d'une excellente qualité, à moins que le temps ne soit excessivement pluvieux.

Si la dessiccation des chevrottes était plus avancée sans être encore complète, il vaudrait mieux les mettre en tas plus gros, c'est-à-dire de la contenance de 4 à 500 livres de foin sec. On élève ces tas un peu haut, en y faisant monter un ouvrier pour arranger le fourrage avec régularité, et l'on dispose les tas en forme de pain de sucre bien régulier. Ces tas sont également à l'abri des mauvais temps, lorsqu'ils ont été faits avec soin, et la dessiccation du fourrage s'y achève fort bien.

On a recommandé, il y a une trentaine d'années, sous le nom de méthode *Klapmayer*, un procédé particulier pour la dessiccation des fourrages de cette espèce. Ce procédé consiste à les disposer, peu de temps après le fauchage, en très gros tas, dans lesquels il se développe promptement une chaleur considérable.



On saisit l'instant où la température est très-élevée, pour démonter les tas et étendre à l'entour le fourrage, qui se sèche alors en peu de temps. On a abandonné partout cette méthode, parce qu'il est fort difficile d'obtenir que la fermentation se développe d'une manière égale dans toutes les parties du tas. C'est, au total, une opération fort délicate; et d'après les expériences répétées que j'en ai faites, je ne conseillerais à personne de s'y livrer.

Ce que j'ai dit du trèfle dans tout cet article s'applique également aux vesces, lentilles et autres plantes du même genre.

Pour la conservation du fourrage produit par ces diverses plantes, soit dans les greniers, soit en meules, on peut consulter ce que j'ai dit, sur le foin des prairies, et qui peut s'appliquer également à tous ces fourrages.

DE DOMBASLE.

*Fondateur et Directeur de L'institut Agricole de Roville*

### MOISSON DES CÉRÉALES.

Les conventions que font les cultivateurs avec les manouvriers, pour l'exécution des divers travaux de la moisson, varient beaucoup d'un pays à l'autre. Je ne dirai rien ici des avantages ou des inconvénients qu'elles peuvent présenter, parce que je crois que c'est un article sur lequel chacun est à peu près forcé de suivre les usages du pays; en voulant s'en écarter, on risquerait trop souvent de se trouver sans ouvriers. Il n'y a d'exception à cette règle que dans les localités où les manouvriers dépendent tellement d'un cultivateur, qu'il peut les forcer à consentir à des conditions qui seront peut-être plus avantageuses pour eux, mais qu'ils rejeteront infailliblement, par le seul motif qu'ils n'y sont pas habitués, s'ils peuvent trouver de l'ouvrage ailleurs.

L'usage le plus ordinaire est de couper les céréales à la faucille; dans quelques cantons, on coupe à la faux les orges et les avoines, et mêmes on étend quelquefois cette méthode au blé. Ordinairement les grains coupés à la faux laissent l'éteule moins longue qu'à la faucille; c'est un avantage assez important, à cause de l'augmentation de paille qui en résulte. Un ouvrier peut faire une bien plus grande étendue de terrain dans sa journée avec la faux qu'avec la faucille; mais aussi des hommes forts et exercés peuvent seuls faire ce travail, tandis que les vieillards, les femmes et les jeunes gens peuvent manier la faucille; aussi le prix qu'on paye ordinairement pour une étendue donnée de terrain, dans l'une et l'autre de ces deux méthodes, ne présente-t-il pas une très-grande différence. Il est certain qu'un faucheur habile, avec un instrument bien disposé, peut abattre les céréales sans les égrener plus qu'avec la faucille; mais il faut, pour cela, que la récolte soit à pleine faux, un peu élevée, et nullement versée; dans les autres cas, l'emploi de la faucille est nécessaire. Au total, je ne trouve pas à l'une ou à l'autre de ces deux méthodes, des avantages assez importants pour qu'on doive s'écarter de l'usage du pays qu'on habite. L'emploi de la faucille présente le grand avantage de donner de l'occupation à un grand nombre d'individus; il est certain qu'elle s'applique mieux aussi à toutes les circonstances, et qu'il faut une grande habitude de la part des faucheurs, pour que les épis soient disposés aussi régulièrement dans la gerbe qu'ils le sont après le faucillage; ce qui n'est pas sans inconvénient pour le battage.

L'avantage le plus important du fauchage du froment dans les grandes exploitations, c'est probablement de pouvoir achever la moisson plus promptement, avec un moindre nombre d'ouvriers; mais il faut, pour cela, qu'on trouve à

disposition, en nombre suffisant, des hommes habitués à ce genre de fauchage. Les cultivateurs feront donc bien, par ce motif, de chercher à y dresser des ouvriers du canton qu'ils habitent, et qu'ils pourront employer à cette opération, du moins pour une partie de leurs récoltes. Cette amélioration est surtout importante dans les cantons où l'on ne se procure pas facilement et à des prix raisonnables un grand nombre de moissonneurs, afin d'expédier promptement la coupe des récoltes. Pour cet apprentissage, je pense qu'on fera bien de faire venir un ouvrier exercé des cantons où le fauchage du froment est en usage.

On a coutume, dans plusieurs cantons et dans diverses parties de l'Europe, de moissonner les grains, et spécialement le froment, quelques jours avant sa parfaite maturité, et lorsque le grain cède encore sous le doigt en le pressant fortement.

Il est certain qu'on prévient, par ce moyen, une perte souvent considérable par l'égrenage, surtout dans quelques variétés de froment; et, partout où l'on connaît cette pratique, on s'accorde à dire que le blé ainsi récolté *prématurément* est de meilleure qualité pour la mouture. On peut, en général, couper le froment six ou huit jours avant sa complète maturité, c'est-à-dire, lorsque la paille ne conserve plus sa teinte verdâtre, et que le grain a acquis une consistance telle, que l'ongle s'y imprime encore lorsqu'on le presse entre les doigts, mais qu'il ne se laisse plus couper facilement en deux parties avec l'ongle : mais il faut alors que le grain reste en javelles, ou, mieux encore, en meulons, jusqu'à son entière dessiccation, car il s'altérerait infailliblement si on l'entassait dans les granges dans cet état de maturité incomplète.

Il est ordinairement avantageux de couper l'avoine un peu sur le vert, surtout certaines variétés avec lesquelles on courrait risque de perdre beaucoup de grains par l'effet des grands vents, si on les laissait mûrir complètement sur pied. L'avoine qui a été ainsi coupée avant sa parfaite maturité doit *javeler*, c'est-à-dire, rester, pendant une huitaine de jours au moins, sur le sol, pour que le grain arrive à sa perfection. Il est bon même qu'elle reçoive, dans cet intervalle, une ou deux ondées; une trop longue exposition à l'air et à la pluie peut seule nuire au grain, et surtout à la paille, comme on le voit dans les récoltes de presque tous les cultivateurs, qui poussent à l'extrême la pratique du javelage de l'avoine.

On pourrait croire que le gonflement que produit sur le grain la pluie qu'il reçoit en cet état ne doit être que momentané, et qu'en se desséchant il reviendra au même état où il était auparavant; mais on se tromperait beaucoup: ce n'est pas de l'eau seule qui est entrée dans le grain; les tiges, ramollies par la pluie ou les rosées, en transmettant cette eau aux grains, par l'effet du reste de vie qui anime encore la plante, leur transmettent en même temps des principes nutritifs, qui augmentent le poids ainsi que le volume du grain.

Lorsqu'une récolte est versée, on doit aussi ne pas tarder de la faire couper au premier beau temps, même un peu avant qu'elle ait acquis toute la maturité désirable, sans quoi le grain courrait risque de s'altérer.

La moisson est un des travaux rustiques qui exigent le plus d'activité et de célérité, surtout dans les années où le temps est pluvieux ou incertain. Le cultivateur qui met de la négligence ou trop peu d'activité à cette partie si importante de ses opérations, doit s'attendre à éprouver des pertes considérables. Chaque jour de beau temps doit être employé comme si on comptait avec certitude sur la pluie pour le lendemain, et même pour le soir. Celui qui a toujours ce principe devant les yeux aura bien rarement quelque perte notable à déplorer; car il n'arrive presque jamais, même dans les saisons les moins favorables, qu'il ne se

rencontre, dans le courant de la moisson, quelques journées ou du moins quelques demi-journées de beau temps, qui, employées avec activité et intelligence, ne permettent de rentrer les récoltes sans accident ; mais pour cela il est nécessaire que le cultivateur ait sous la main un grand nombre d'ouvriers. En commençant sa moisson, il doit toujours calculer qu'il peut arriver telle circonstance où il faudra, dans quelques heures, faire la besogne ordinaire d'une ou deux journées. L'intelligence avec laquelle on distribue les ouvriers aux divers travaux influe aussi autant que leur nombre, sur la célérité de l'exécution, Il faut à chaque *chantier* un nombre de bras suffisants pour expédier l'ouvrage, de manière à ne pas faire attendre un autre chantier ; ainsi le nombre des ouvriers qui doivent lier les gerbes, charger les voitures, les décharger, doit être proportionné, en sorte que tout marche sans confusion et sans que personne reste un seul instant sans rien faire. Les attelages et les charriots doivent aussi être en nombre suffisant pour que jamais les ouvriers ne les attendent. Ce que j'ai dit à l'article de la *fenaison*, sur les moyens d'expédier le plus d'ouvrage possible, avec un nombre déterminé de chevaux, s'applique également ici.

De toutes les céréales, l'orge est celle qui court le plus de danger lorsqu'il survient de longues pluies pendant qu'elle est en javelles, parce que c'est celle qui germe le plus facilement dans ce cas. C'est donc vers cette récolte qu'on doit diriger ses principaux soins dans une saison semblable : aussitôt que le dessus des javelles est ressuyé, on doit les retourner, pour empêcher la germination de se déclarer dans les grains qui touchent la terre. Une méthode très-recommandée, dans les années pluvieuses, est de lier l'orge aussitôt qu'elle est coupée, en petites gerbes, en ne faisant le lien que d'une longueur de paille de seigle, et de dresser ces gerbes en écartant un peu le pied. Ce lien doit être placé près des épis, a peu près aux deux tiers de la hauteur des tiges. Pour ne pas le serrer trop fortement, l'ouvrier qui lie la gerbe ne la presse pas de son genou, comme on le fait communément, mais la serre seulement entre ses bras. Des gerbes faites ainsi et dressées sur le sol peuvent y rester longtemps sans souffrir des plus mauvais temps. Cette méthode s'applique également au blé.

Quant à l'avoine, c'est le grain qui a le moins à souffrir de l'humidité de la saison, à moins que la récolte ne soit excessivement tardive.

Dans les étés extraordinairement pluvieux, qui se sont succédé de 1828 à 1831, je me suis très-bien trouvé de l'adoption d'une méthode usitée dans quelques cantons de la Normandie, et qui consiste à mettre le blé, après le faucillage, en *meulons* ou *moyettes*, appelés aussi *viottes*, et j'ai reconnu que, dans toutes les circonstances, le grain y acquiert une qualité supérieure à celle du blé qui a été traité autrement. J'ai continué depuis cette époque à faire mettre en meulons presque tous mes blés. Cette méthode convient également à l'orge, et je ne pense pas qu'il existe aucun moyen aussi assuré de sauver cette récolte de toute avarie dans les saisons pluvieuses. Ces meulons se font de la manière suivante. On place, sur un endroit sec et élevé des champs, une javelle qu'on replie sur elle-même vers le milieu de la longueur de la paille, en sorte que les épis ne posent pas à terre, mais viennent s'appuyer sur l'extrémité opposée de la javelle. Un homme, auquel cinq ou six femmes apportent successivement les javelles, construit le meulon en les plaçant circulairement autour de la javelle repliée, tous les épis dirigés au centre et reposant sur cette javelle, en sorte que le meulon a pour diamètre deux fois la longueur des tiges du froment. Sur le premier rang de javelles, il en pose un second, placé de même, et continue ainsi, en maintenant d'aplomb les parois circulaires du meulon, jusqu'à ce que celui-ci soit parvenu à la hauteur d'environ un mètre. Tous les épis étant réunis vers le centre, ce

point se trouve plus élevé que le pourtour, circonstance fort essentielle, parce que tous les brins de paille ayant ainsi une pente vers le dehors du meulon, l'eau qui pourrait s'y insinuer tend toujours à s'écouler au dehors. Lorsque le meulon est arrivé à cette hauteur, on continue à l'élever de même, mais en croisant toujours un peu plus les épis au centre, ce qui diminue graduellement le diamètre du meulon. Lorsque celui-ci est arrivé à la hauteur d'un peu moins de 2 mètres, le centre se trouve fortement bombé et en forme de cône. On le couvre alors d'une gerbe liée près de son extrémité inférieure, en la renversant sur le sommet du cône, et on en arrange avec soin les épis tout autour, afin que toute la surface du cône soit également couverte. Lorsque les grains ne contiennent pas beaucoup d'herbes vertes, et qu'ils ne sont pas mouillés au moment où on les faucille, on peut les mettre en meulons immédiatement après qu'ils ont été coupés, quoique la coupe ait été faite avant une complète maturité, comme je l'ai dit tout à l'heure. Dans le cas contraire, il faut attendre qu'ils soient passablement restuyés, ou que l'herbe soit du moins amortie; mais on peut toujours mettre le grain en meulons beaucoup avant l'instant où il serait possible de le serrer dans les granges, ou même de le lier en gerbes. Une fois qu'il est en meulons, il peut y rester pendant huit ou quinze jours, ou même davantage, jusqu'à ce que le temps et les autres travaux permettent de s'occuper de le rentrer; il n'y souffre d'aucune intempérie, la maturité du grain s'achève très-bien, et celui-ci y prend une très-belle qualité. Je crois que de tous les moyens qui ont été proposés jusqu'ici pour sauver les récoltes de céréales dans les saisons pluvieuses, celui que je viens de décrire mérite décidément la préférence, quoiqu'il entraîne certainement une légère augmentation de main-d'œuvre- moins forte toutefois qu'on le croit généralement.

Lorsqu'on ne peut charrier immédiatement les gerbes liées, le moyen le plus efficace de les préserver du mauvais temps consiste à les disposer en *croix* qu'on construit de la manière suivante. On place sur une partie élevée du billon, deux gerbes opposées l'une à l'autre et disposées en ligne droite, de manière que les épis de l'une des deux couvrent ceux de l'autre. On place ensuite deux autres gerbes disposées de même, mais formant un angle droit ou une *croix* sur le milieu des premières; ces quatre gerbes ont ainsi leurs épis réunis au centre de la *croix*. On place ensuite deux autres gerbes couchées verticalement au-dessus des deux premières, puis deux autres au-dessus des deux gerbes qui forment l'autre branche de la *croix*. On ajoute un troisième rang de quatre gerbes disposées de même, de telle sorte que la *croix* se compose de douze gerbes superposées trois par trois les unes aux autres, et dont tous les épis sont réunis au centre qui se trouve un peu plus élevé, de manière que les quatre gerbes du rang supérieur ont une légère inclinaison du centre vers le dehors. On surmonte le tout d'une treizième gerbe que l'on renverse sur le centre de la *croix*, les épis tournés vers le bas, et arrangés symétriquement des quatre côtés. Si ces *croix* sont construites avec soin, les gerbes peuvent y supporter des pluies même assez prolongées, sans éprouver aucun dommage.

Une troisième méthode s'est introduite, depuis quelques années, dans certains cantons de la Normandie. Elle consiste à lier le blé en gerbes, un peu avant sa complète dessiccation, et, au lieu d'amonceler ces gerbes en tas ou en *croix*, à en placer 8 ou 9 debout, l'épi en haut un peu écartées par le pied, afin que le vent ne les fasse pas tomber, et resserrées par le haut. Pour les contenir en un seul faisceau et leur servir de couverture, on place dessus, comme un chapeau, une gerbe du blé le plus long, liée près du bas de la tige, et dont on écarte régulièrement les épis tout à l'entour. Ces tas sont désignés dans l'arrondissement du Havre sous le nom de *cosagues*.

Dans beaucoup de pays, on conserve les grains en gerbes dans des granges: dans d'autres, on en fait des meules exposées à l'air. Cette dernière méthode

présente des avantages qu'on ne peut méconnaître. Lorsqu'une meule est bien faite, le grain est entièrement à l'abri des ravages des souris, qui font tant de dégâts dans les granges ; il s'y conserve sain pendant beaucoup plus longtemps, et peut, sans inconvénient, y rester plusieurs années ; il court aussi beaucoup moins de risque de s'altérer, lorsque la récolte a été rentrée sans être parfaitement sèche. L'usage de loger les gerbes dans les granges présente cependant d'importants avantages : dans les saisons pluvieuses, il est bien plus facile de décharger les gerbes à l'abri des intempéries ; et il en coûte beaucoup de frais pour revêtir les meules d'une toiture en paille, si l'on veut les mettre complètement à l'abri des pluies. On a aussi les gerbes plus sous la main pour le battage, dans les granges que dans les meules. Sans doute, la dépense de construction des granges est considérable ; mais celui qui peut faire cette avance y trouve certainement de l'économie, car les frais annuels de construction des meules dépassent l'intérêt du capital mis en construction de granges. Depuis longtemps déjà, on élève en Angleterre la plate-forme en bois sur laquelle repose la meule, sur six piliers en fonte : de cette manière le grain est entièrement à l'abri des souris.

Autant et même plus que les meules de foin, les meules de gerbes demandent à être construites sous la direction d'un homme qui en ait bien l'habitude. L'infiltration de la pluie dans la meule peut causer d'énormes pertes, et il n'est pas sans exemple qu'une meule mal faite n'ait présenté, quelques mois après la moisson, qu'une masse de blé germé et de paille qui n'est plus bonne même pour lièvre. Ici la bonne volonté ne suffit pas : il y faut de plus la pratique et l'expérience.

Tout cultivateur qui comprend l'avantage de se rendre compte des résultats de ses opérations, doit tenir une note exacte du nombre des gerbes qu'il a récoltées pour chaque espèce de grains, en faisant en sorte que les gerbes soient aussi égales entre elles qu'il est possible. Ces notes doivent indiquer le nombre des gerbes produites par chaque pièce de terre, ainsi que le lieu où elles ont été déposées, si on a plusieurs granges, ou si on a des meules concurremment avec la grange : chaque meule portera un numéro, et on indiquera le nombre de gerbes que chacune contient. Tout cela se fait très-facilement, au moyen d'un tableau disposé par colonnes, dans lesquelles on n'a à inscrire, chaque jour, que quelques chiffres. Par ce moyen, dès qu'il a commencé à faire battre, un cultivateur soigneux peut déjà se faire une idée approximative assez exacte du produit de ses récoltes, ce qui peut lui être fort utile pour diriger sa conduite.

Il est quelques cantons où l'on charge l'orge et l'avoine sans le lier en gerbe mais c'est un usage qu'on doit laisser aux négligents.

MATHIEU DE DOMBASLE.

## ECONOMIE RURALE.

### DU SUCCÈS OU DES REVERS DANS LES AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

MARCHE À SUIVRE DANS L'AMÉLIORATION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE.

Lorsqu'un propriétaire s'est assuré, l'accroissement de la masse de ses fumiers par l'augmentation du fourrage et du bétail, s'il s'est aussi livré pendant quelques

années à des expériences en petit sur le succès qu'il peut attendre, dans les diverses natures de terre qui composent son domaine, de quelques autres récoltes dont la culture peut lui offrir des avantages dans la localité comme les racines destinées à la nourriture du bétail, etc., il sera alors en mesure de se créer un assolement, c'est-à-dire de combiner l'ordre dans lequel il doit placer alternativement les récoltes des céréales ou autres destinées à la vente et celles dont il a besoin pour nourrir le nombre de têtes de bétail nécessaire pour lui fournir la quantité de fumier que réclame cet assolement. C'est une chose fort grave que le choix d'un assolement, car de toutes les combinaisons qui se présentent dans les opérations d'exploitation rurale, c'est certainement celle qui exercera par la suite le plus d'influence sur les succès que l'on y obtiendra. Un bon assolement doit présenter plusieurs conditions souvent difficiles à réunir : 1<sup>o</sup> il ne doit comprendre que des récoltes qui se plaisent dans le sol auquel il est destiné, car s'il est possible d'obtenir d'une plante des récoltes passables, dans un terrain qui ne lui convient pas, il est bien certain qu'il n'y a jamais de profit à forcer la nature ; et les cultivateurs ne peuvent trop s'attacher à étudier les goûts de leurs terres et à s'y conformer ; 2<sup>o</sup> Les récoltes doivent y être placées dans un ordre de succession tel que chacune d'elles ne revienne pas sur le terrain plus souvent qu'il ne convient à la nature de l'une et de l'autre ; qu'elles se servent mutuellement de préparation, ou du moins qu'elles se nuisent réciproquement le moins possible ; que l'on ait, avant chaque semence ou plantation, un espace de temps suffisant pour donner les cultures nécessaires, selon la saison et la nature du sol ; 3<sup>o</sup> Il faut que l'assolement suffise à la production du fumier qu'il doit consommer, en accroissant constamment la fertilité du terrain au lieu de l'épuiser ; il faut donc qu'il produise dans de certaines proportions les fourrages et les pailles qui sont la matière première du fumier ; 4<sup>o</sup> L'assolement doit enfin être calculé de manière à entretenir la propreté du sol, par une combinaison judicieuse de la jachère, ou des récoltes sarclées qui la remplacent jusqu'à un certain point, avec les récoltes qui tendent à favoriser la multiplication des plantes nuisibles.

L'adoption des instruments perfectionnés d'agriculture semble, au premier aperçu, du nombre de ces améliorations qui sont à la portée de tout le monde, dans lesquelles on peut réussir partout et dès le début d'une entreprise agricole. Cependant il est bien certain que c'est par des tentatives prématurées de ce genre que beaucoup de personnes en ont compromis le succès dans leurs exploitations et quelquefois aussi dans le voisinage : le concours de la volonté des employés inférieurs ou des valets de ferme est indispensable pour qu'un nouvel instrument, quel qu'il soit, puisse s'introduire avec succès dans une exploitation rurale beaucoup plus que pour tout autre genre d'amélioration ; pour obtenir ce concours il faut que le maître inspire de la confiance à ses valets, je veux dire de la confiance comme cultivateur, et surtout comme possédant les connaissances du métier, car c'est là ce qui constitue toute l'agriculture, aux yeux des hommes de cette classe. Communément le propriétaire qui entreprend d'exploiter son domaine, en changeant les méthodes du pays, ne place guère de confiance dans les idées de ses valets ; mais ceux-ci, dans ce cas, en placent encore bien moins dans les connaissances de pratique du maître ; et il résulte de cette défiance réciproque la situation la moins favorable possible pour l'introduction de nouveaux instruments. A l'égard des hommes de toutes les classes la confiance ne peut se commander, et il n'est qu'un moyen de l'obtenir, c'est de la mériter : aussitôt que le propriétaire aura réellement acquis de l'expérience dans les diverses pratiques de la culture, et qu'il possèdera une connaissance approfondie des propriétés et des exigences de ses terres, lorsqu'il connaîtra bien la marche et l'emploi des instruments que l'on y applique tous les jours, lorsqu'il sera en état d'apprécier par ses propres observations leurs qualités ou leurs défauts, les avantages ou les vices

des cultures qu'ils exécutent, alors ses valets commenceront à juger qu'il est cultivateur; et il trouvera dans les essais qu'il pourra tenter pour introduire de nouveaux instruments, non-seulement des bases bien plus sûres pour asseoir lui-même un jugement sur les effets qu'il en obtiendra, et pour s'affranchir à cet égard de la dépendance de ses gens, mais aussi bien moins de résistance de leur part, et plus de dispositions à rechercher de bonne foi avec lui, les avantages que l'on peut se promettre de l'emploi de ces instruments. S'il a réussi dans ses premières tentatives, ou du moins si ses valets l'ont vu juger avec discernement et en praticien, les instruments qu'il a essayés, on peut être assuré qu'il lui sera facile d'obtenir une coopération franche et bienveillante, dans les tentatives du même genre qu'il pourra faire ensuite. Partout les valets savent très-bien apprécier un bon labour exécuté par une charrue nouvelle, ou l'économie de temps et de travail qui résulte de l'emploi de l'extirpateur et de la houe à cheval; et on les verra s'enthousiasmer à la vue d'une raie de charrue bien ouverte et bien vidée, dans les cantons où la charrue du pays ne fait qu'écorcher la terre; mais il n'ouvriront certainement cette raie avec le nouvel instrument qu'après des tâtonnements dans lesquels il faut qu'ils soient aidés par autre chose que par des ordres impératifs; il faut bien que les préventions qui leur sont naturelles soient contrebalancées par quelques motifs de confiance. Je ne crains pas d'affirmer que dans le nombre des mécomptes que beaucoup de propriétaires ont éprouvés dans des essais d'introduction d'instruments perfectionnés d'agriculture, la cause principale se trouve dans ce défaut de confiance des valets occasionné par l'absence des connaissances de pratique dans le maître. Il est donc sage de s'efforcer d'acquérir ces connaissances, avant de se livrer à des tentatives de ce genre, à moins qu'on n'ait sous la main un homme dans lequel on est bien assuré de trouver avec des connaissances de pratique, une coopération franche et le désir sincère d'obtenir la réussite des instruments que l'on veut introduire.

DE DOMBASLE,

*Directeur fondateur de Roville.*

## ZOOTECHE.

### ÉDUCATION DES JEUNES CHEVAUX.

Commencée dès sa naissance et conduite d'après les principes que nous avons donnés pour l'éducation des poulains, l'éducation du jeune cheval n'est qu'un jeu pour celui qui aime les chevaux et qui a la patience nécessaire à tout instituteur. L'homme qui n'est pas maître de lui-même, qui s'abandonne à la colère et à la violence, ne doit pas se mêler de faire l'éducation des jeunes chevaux.

Si le jeune cheval est resté presque sauvage, c'est-à-dire si l'on n'a encore rien exigé de lui jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, la tâche est plus difficile, et elle l'est encore plus s'il a déjà été gâté par de mauvais traitements. Dans l'un et l'autre cas on ne réussira toujours que par les mêmes moyens, douceur et patience, en sachant à propos être sévère; mais cette sévérité ne sera le plus souvent que dans la voix et le regard. On commence l'éducation du cheval de quatre à cinq ans comme si on avait affaire à un poulain de six mois. Ce jeune cheval a déjà la crainte de l'homme; loin de le traiter de manière à augmenter

cette crainte, il faut chercher à la dissiper et à la remplacer par la confiance et l'affection. Quand on y sera parvenu, tout le reste deviendra facile. Si celui qui doit dresser un jeune cheval en a peur, il n'en tirera jamais rien. Ce sont presque toujours ceux qui ont peur des chevaux qui les gâtent par des coups donnés mal à propos. Pour dresser un cheval difficile, il faut de la hardiesse, du sang-froid et de la patience. La force physique est parfois utile ; si on ne l'a pas soi-même, on peut se servir d'un aide.

Le cheval reconnaît parfaitement la crainte ou seulement l'hésitation de ceux qui l'approchent. Il faut autant que possible se mettre à l'abri des coups de pied, mais il faut agir comme si on ne les craignait pas.

### I.—DRESSAGE DES JEUNES CHEVAUX.

Lorsque le jeune cheval commence à supporter le cavalier, on ne le sort pas encore seul ; l'instructeur, monté sur un cheval sûr et tranquille, prend à côté de lui le jeune cheval, et le conduit avec le caveçon comme s'il n'était pas monté.

Les châtimens quand ils sont nécessaires, doivent être toujours proportionnés à la sensibilité du cheval, mais jamais dans cette première période on ne se servira d'éperons.

Lorsque le cheval se laisse monter et commence à marcher docilement on supprime le caveçon et on achève son éducation.

Quoique le dressage à la selle ne soit pas indispensable pour les chevaux d'attelage, cependant, le jeune cheval qui aura été monté et assoupli au manège, auquel on aura appris à marcher, à trotter, à reculer, à s'arrêter, sera bien plus facile à dresser et à conduire comme carrossier.

Si l'on a à atteler ensemble deux jeunes chevaux qui ne sont pas dressés, on doit toujours tâcher de les atteler d'abord séparément à côté d'un vieux cheval. Si l'on n'a pas un cheval fait à sa disposition, et qu'on ne puisse faire autrement que de les atteler ensemble, il faut prendre des précautions, suivant qu'on les connaît plus ou moins impressionnables. Les œillères effrayent souvent les jeunes chevaux ; on ne leur mettra d'abord qu'un bridon sans œillères. Si l'on voit que la croupière les gêne, on ne la leur mettra pas. Quand il seront attelés, avant de les conduire avec les rênes, on fera tenir chaque cheval par un homme qui lui parlera, le caressera et lui tiendra la tête haute, s'il est disposé à ruer.

Si les chevaux refusent de marcher, on essaiera d'abord de les changer de place au timon. Il n'est pas rare qu'un jeune cheval qui a été attelé à droite, et qui va bien étant ainsi placé, refuse d'aller étant attelé à gauche. La voiture à laquelle on attelle les jeunes chevaux doit être très-légère, et n'offrir pour le commencement aucune résistance. Les palonniers doivent être placés haut. Si les traits sont bas, le cheval peut facilement sauter par-dessus. On choisira, pour exercer les jeunes chevaux, un endroit tranquille, où rien ne puisse les effrayer. Quand on les verra calmes, on commencera à les conduire avec les rênes. Sans trop exiger d'eux, on les attellera tous les jours : le travail est un des grands moyens de les rendre raisonnable.

Les ruades sont ce qu'il y a de plus à craindre dans les jeunes chevaux d'attelage. Le talent de celui qui les dresse est de les prévenir. Si l'on voit qu'un jeune cheval qu'on se dispose à atteler ou à monter est inquiet, agité, qu'il baisse les oreilles en arrière, que, sans tourner la tête, il regarde de côté d'un air menaçant, qu'il agite la queue, que tout ses muscles sont tendus, qu'il fait le



gros dos, alors on doit se garder de le monter ou de l'atteler : on peut être sûr d'avance qu'il se défendra de toutes ses forces, et que l'avantage lui restera. Si on veut le dompter par la force et par les coups, il est probable qu'on le gâtera pour toujours. Il faut, dans ce cas, se placer devant le cheval et chercher à le calmer en lui parlant et le caressant. Si l'on n'y réussit pas, on le remet à l'écurie. On exerce sur les chevaux une action qui paraît avoir quelque chose de magnétique, en leur passant la main sur le front. On appuie la main ouverte sur le haut du chanfrein, un peu au-dessous des yeux, et, en la remontant suivant le sens des poils, on la passe alternativement sur l'un et l'autre œil. Ce mouvement, que l'on prolonge pendant quelque temps, se fait lentement et toujours en parlant au cheval avec douceur. S'il veut ruer pendant qu'on le tient, on lui relève la tête, et on le menace de la voix et du regard.

Pour habituer à tirer un cheval très impressionnable, au lieu de l'atteler d'abord à une voiture, on donne les traits à tenir à des hommes, puis on le fait marcher en augmentant graduellement la résistance. Les traits doivent être assez longs pour que les hommes ne puissent pas être atteints par une ruade, et on tient ces traits assez écartés pour qu'ils ne puissent pas toucher les jambes du cheval. On ne l'attellera à une voiture que quand on verra qu'on peut le faire sans danger. C'est toujours, on ne saurait trop le répéter, par la patience et la douceur, qu'il faut chercher à inspirer la confiance aux chevaux. On a vu des chevaux dont d'habiles cavaliers avaient peine à se rendre maîtres, tandis que des femmes et des enfants les montaient sans danger et les trouvaient doux et dociles.

Aucun animal ne supporte la peine et la douleur avec plus de patience et de résignation que le cheval : mais il a pourtant le sentiment de l'injustice, et il se vengeraît plus souvent de ses bourreaux, si l'excès de fatigue, la misère et le manque de nourriture lui en laissaient la force. Presque tous les chevaux traités brutalement dès leur naissance, tous les jours battus, avilis par les mauvais traitements, s'habituent à cette existence de douleurs ; de même qu'on voit l'homme aussi avili par l'esclavage supporter ses misères comme une nécessité de sa condition, à laquelle il ne peut se soustraire. Cependant on trouve des chevaux doués de plus d'énergie, qui se révoltent et parfois se vengent. Les exemples n'en sont pas rares, et on devrait les dire aux petits enfants pour leur apprendre que ce n'est pas toujours sans danger qu'on maltraite même la créature la plus douce. On a vu des charretiers, des cavaliers, tués par leurs chevaux. Je peut citer un fait arrivé chez moi, qui prouve dans le cheval ce sentiment de l'injustice. J'avais un cheval de trait que j'ai gardé quatorze ans et qui est mort dans mes écuries. Il avait sept ans lorsque je l'achetai, et il avait été très-mal élevé. Il était difficile à conduire, nerveux, irascible, et ceux qui ne savaient pas le mener ne pouvaient rien en faire. J'ai vu un grand garçon de vingt ans, habitué à mener des chevaux, pleurer de désespoir de ne pouvoir faire aller celui-ci à la herse. Or, ce cheval, le vieux Braun, malgré son mauvais caractère, était l'objet de l'affection de son conducteur habituel, mon premier domestique. Une harmonie parfaite ne régnait pas toujours entre eux. Un jour d'été, il avait fortement plu, le trèfle était mouillé et le cheval ne voulait pas le manger. Le charretier, qui savait qu'on ne peut pas beaucoup attendre d'un cheval qui a le ventre vide et qui voyait approcher le moment d'atteler, voulut faire comprendre au vieux Braun, à coups de manche de fourche, qu'il était trop difficile, et qu'il fallait manger le trèfle tel qu'il était. Le cheval reçut les coups, mais ne les oubliant pas, et, le même soir, il rendit à son ami un grand coup de pied qui, aujourd'hui,

après plus de dix ans, lui sert encore de baromètre et lui rappelle son vieux Braun, lorsqu'un changement de temps se prépare, Ils étaient quitte ; le charretier promit de ne plus donner de coups, et le cheval n'eut plus à en rendre. Je voudrais que tous les charretiers pussent recevoir une leçon semblable, et qu'elle leur profitât comme elle a profité au mien.

Un fait du même genre a été cité en Angleterre. Un jeune homme avait un excellent cheval de chasse que jamais il n'avait vu lassé. Il voulut un jour s'assurer de ce qu'il était en état de faire. Il le monta et lui fit faire au galop une longue course, plus longue qu'il n'en avait jamais fait avec lui. De retour à la maison, le cheval ne paraissant pas encore fatigué, il repartit, recommença à galoper, finit par employer, le fouet et l'éperon, et ne ramena la pauvre bête à l'écurie qu'après en avoir abusé comme un fou. Le brave cheval fournit jusqu'au bout, mais n'oublia pas. De doux qu'il avait été, il devint méchant pour celui dans lequel il ne voyait plus que son bourreau, tellement que son maître n'osa plus le monter ni même l'approcher.

Tous les jeunes chevaux dépayés souffrent du changement de régime, de climat, d'habitudes, et je crois que, dans ce cas, la plupart de leurs maladies proviennent de refroidissements. La boisson froide, les eaux de puits, l'usage de faire entrer les chevaux dans l'eau, même en hiver, sont des causes de maladie et de mort pour bien des jeunes chevaux qui, soignés et tenus chaudement, en seraient quittes pour un catarrhe ou une de ces indispositions qu'on nomme vulgairement *fausse gourme*. Les indispositions de l'enfant ne sont rien lorsqu'il a les soins d'une bonne mère, mais s'il est abandonné à des indifférents, hors de la maison paternelle, ces indispositions deviennent souvent des maladies mortelles.

Le cheval ne se plaint pas ; il est si bon, si patient, si résigné dans la douleur, qu'il faut un œil observateur et ami pour le comprendre, et voir s'il souffre ou s'il e lui manque rien s'il n'est pas dans son état normal.

J'ai eu plusieurs fois occasion d'observer dans de jeunes chevaux ce que chez les hommes on appelle *mal du pays*. Un jeune cheval qui vient pour la première fois de quitter l'écurie dans laquelle il est né, qui se trouve tout à coup séparé de sa mère, des animaux et des hommes avec lesquels il a vécu depuis qu'il est au monde, éprouve une tristesse que le temps seul peut dissiper, et souvent il faut pour cela un long temps. Il est triste, inquiet, il ne mange pas ; souvent on s'y trompe, et on le croit malade. J'en ai eu un qui était dans un tel état d'agitation, qu'il se dressait sur ses pieds de derrière, mettait les pieds de devant dans la mangeoire, se frappait la tête contre le râtelier, et faisait craindre à un vétérinaire instruit qu'il ne fût attaqué du vertigo.

Dans des cas semblables, les chevaux doivent être traités avec encore plus de douceur et de patience. Il ne faut pas les mettre seuls dans une écurie, et il est bon de les tenir le plus possible dehors. Ils trouveront de la distraction dans le travail, et le temps et les bons traitements les habitueront insensiblement à leur nouvelle condition. Mais on comprendra facilement que si, dans de telles circonstances, on les maltraite, on peut rendre méchant et rétif l'animal qui jusqu'alors avait été le plus doux ; on peut même déterminer une dangereuse maladie.

Félix VILLEROY,  
Cultivateur à Rittershof, ancien Officier de Cavalerie.

## PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

Corrigés par le Clerc du Marché.

Août 1859.

## BONSECOURS.

	s.	d.	à	s.	d.
Farine, par quintal.....	18	0	à	19	0
Farine d'avoine do.....	17	6	à	18	0
Blé-d'Inde do.....	0	0	à	0	0

## GRAIN.

Blé, par minot.....	0	0	à	0	0
Orge do.....	3	9	à	4	0
Pois do.....	4	3	à	4	6
Avoine do.....	2	9	à	3	0
Sarasin do.....	3	6	à	3	9
Blé-d'Inde do.....	4	6	à	5	0
Seigle do.....	0	0	à	0	0
Lin do.....	7	0	à	7	3
Mil do.....	9	0	à	9	6

## VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vieux, par couple.....	5	0	à	7	6
Dindes jeunes do.....	0	0	à	0	0
Oies do.....	0	0	à	0	0
Canards do.....	2	6	à	4	0
Do sauvages do.....	3	0	à	3	6
Volailles do.....	2	6	à	3	0
Poulets do.....	0	0	à	0	0
Pigeons sauvages par douzaine.....	2	6	à	3	0
Perdrix do.....	0	0	à	0	0
Lièvres do.....	0	0	à	0	0

## VIANDES.

Bœuf par livre.....	0	4	à	0	9
Lard do.....	0	5	à	0	7
Mouton par quartier.....	5	0	à	7	0
Agneau do.....	3	6	à	0	0
Veau do.....	5	0	à	12	3
Bœuf par 100 livres.....	35	0	à	40	0
Lard frais, do.....	35	0	à	45	0
Saindoux.....	0	9	à	0	9

## PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre frais par livre.....	1	3	à	1	6
Beurre salé do.....	0	11	à	1	0
Fromage do.....	0	0	à	0	0

## VEGETAUX.

Fèves Américaines par minot.....	0	0	à	0	0
Fèves Canadiennes do.....	7	6	à	10	0
Patates par poche.....	4	0	à	4	9
Patates par poche.....	0	0	à	0	0
Navets do.....	0	0	à	0	0
Oignons par tresse.....	0	0	à	0	0

## SUCRE ET MIEL.

Sucré d'érable par livre.....	0	4½	à	0	5
Miel do.....	0	0	à	0	0

## DIVERS.

Lard, par livre.....	0	8	à	0	9
Œufs frais, par douzaine.....	0	8	à	0	9
Plie, par livre.....	0	3	à	0	0
Morue fraîche par livre.....	0	3	à	0	0
Pommes, par quart.....	25	0	à	30	0
Oranges, par boîte.....	20	0	à	22	6

**SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE**

DU  
**COMTÉ DE PONTIAC.**

L'EXPOSITION ANNUELLE de cette Société sera tenue à CLARENDON CENTRE, MARDI, le 11e jour du mois d'OCTOBRE à DIX HEURES, A. M.

G. M. JUDGEON,  
Secrétaire-Trésorier

S. A. C. P. 12

Août 1869

**SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE**

DU  
**COMTÉ DE BROME.**

L'EXPOSITION ANNUELLE de cette Société aura lieu au village de KNOWLTON, JEUDI, le 22e jour de SEPTEMBRE prochain à DIX heures A. M.

Par ordre,  
N. PETTES,  
Secrétaire-Trésorier,

S. A. C. B. 12

Août 1869.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**

DU  
**Comté de l'Assomption.**

UNE EXPOSITION d'Animaux, de Produits Agricoles et de Manufactures Domestiques, sera tenue par la Société d'Agriculture du Comté de l'Assomption, MERCREDI, le cinq d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin, dans la Paroisse de St. PAUL l'ERMITE, près de l'Eglise.

Par ordre,  
ALEX. ARCHAMBAULT,  
Secrétaire-Trésorier,

S. A. C. L. 12

Août 1869

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**  
DU  
**COMTÉ DE LAPRAIRIE.**

L'EXPOSITION ANNUELLE d'Animaux de Produits Agricoles et de Manufactures Domestiques sera tenue par la Société d'Agriculture du Comté de La Prairie au village de LA PRAIRIE, MARDI le 22e jour de Septembre prochain, à DIX heures A. M.

Par ordre,  
H. LANCTOT,  
Secrétaire-Trésorier,

S. A. C. L. 12

Août 1869.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**  
DU  
**COMTÉ DE SHEFFORD.**

L'EXPOSITION ANNUELLE d'Animaux de Produits Agricoles et de Manufactures Domestiques de ce Comté sera tenue à l'AUBERGE de C. S. HATT, à Shefford, MERCREDI, le 14e jour de Septembre prochain.

Par ordre,  
G. H. ALLEN,  
Secrétaire-Trésorier,

S. A. C. S. 12

Août 1869.

**LA COMPAGNIE**  
DE  
**L'ASSURANCE MUTUELLE**  
CONTRE LE FEU DU  
**Comté de Montréal.**

LA COMPAGNIE de L'ASSURANCE MUTUELLE contre le feu du Comté de Montréal, continue d'assurer les PROPRIETES des CULTIVATEURS et autres propriétés isolées, à une piastre par cent louis, pour trois ans; avec un billet de prime de vingt piastres pour chaque cent louis d'assurés; pour être cotisé suivant les pertes et les dépenses de la Compagnie.

Elle n'assure pas dans les villes et les villages.

Le montant maintenant assuré excède deux millions de piastres (2,000,000.)

P. L. LETOURNEUX.

Montréal, 4 Mars 1869

7

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**  
DU  
**COMTÉ D'OTTAWA No. 1.**

L'EXPOSITION ANNUELLE de cette Société sera tenue à **AYLMER, JEUDI**, le vingtième jour de Septembre, à **DIX** Heures A. M.

Par ordre,  
**CHARLES SYMMES,**  
Secrétaire-Trésorier,  
S. A. C. O. No. 1.

Août 1859

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**  
DU  
**COMTÉ D'OTTAWA No. 2.**

L'EXPOSITION ANNUELLE de cette Société sera tenue à **THURSO, MERCREDI** le cinquième jour du mois d'**OCTOBRE** prochain, à **DIX** heures A. M.

Par ordre,  
**A. WATERS,**  
Secrétaire-Trésorier,  
S. A. C. O. No. 2.

Août 1859.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.**  
DU COMTÉ DE  
**TEMISCOUATA.**

L'EXPOSITION ANNUELLE de cette Société aura lieu le **QUATRE OCTOBRE** prochain, en la Paroisse de **St. GEORGE** de **KAKOUNA**, près de l'Eglise.

Par ordre,  
**L. N. GAUVREAU,**  
Secrétaire-Trésorier,  
S. A. C. T.

Août, 1859.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**  
DU  
**COMTÉ DE RIMOUSKY.**

Il y aura, le cinquième jour d'Août prochain, dans la Paroisse de **St. Simon**, Comté de Rimouski, une Exposition de la Société d'Agriculture du Comté de Rimouski, à laquelle les prix ci-dessous indiqués seront accordés pour les animaux et autres objets qui suivent, savoir :

**COMTÉ**  
DE  
**L. A. V. A. L.**

L'EXPOSITION générale des Animaux, Produits d'Agriculture du dit Comté aura lieu dans le village de **St. FRANÇOIS** de **SALES**, **MARDI**, le 29 Septembre 1859, à **DIX** heures A. M.

**PIERRE LABELLE, M. P. P.**  
Président,  
**CHARLES SMALLWOOD, M. D.**  
Secrétaire-Trésorier,  
S. A. C. L.

Août 1859.

<b>ETALON.</b>	
1er Prix	\$12
2e "	8
3e "	4
<b>JUMENT.</b>	
1er Prix	\$8
2e "	5
3e "	2
<b>POULAIN DE 2 ANS.</b>	
1er Prix	\$8
2e "	5
3e "	2

12

<b>POULAIN DE 1 AN.</b>		
1er Prix	.....	\$8
2e "	.....	5
3e "	.....	2
<b>POULAIN DE LAIT.</b>		
1er Prix	.....	\$8
2e "	.....	5
3e "	.....	2
<b>TAUREAU.</b>		
1er Prix	.....	\$8
2e "	.....	5
3e "	.....	2
<b>VACHES.</b>		
1er Prix	.....	\$6
2e "	.....	4
3e "	.....	2
<b>VEAU DE LAIT.</b>		
1er Prix	.....	\$4
2e "	.....	2
3e "	.....	1
<b>VEAU DE 1 AN.</b>		
1er Prix	.....	\$4
2e "	.....	2
3e "	.....	1
<b>VEAU DE 2 ANS.</b>		
1er Prix	.....	\$4
2e "	.....	2
3e "	.....	1
<b>BELIER.</b>		
1er Prix	.....	\$4
2e "	.....	2
3e "	.....	1
<b>BREBIS.</b>		
1er Prix	.....	4
2e "	.....	2
3e "	.....	1
<b>VERRET.</b>		
1er Prix	.....	\$8
2e "	.....	5
3e "	.....	2
<b>TRUIE.</b>		
1er Prix	.....	\$6
2e "	.....	3
3e "	.....	1.50
<b>COQ.</b>		
1er Prix	.....	\$1
2e "	.....	0.50
<b>POULE.</b>		
1er Prix	.....	\$1
2e "	.....	0.50

<b>LOT DE POULES.</b>		
1er Prix	.....	\$1
2e "	.....	0.50
<b>COUPLE D'OIES.</b>		
1er Prix	.....	\$1
2e "	.....	0.50
<b>COUPLE DE DINDES.</b>		
1er Prix	.....	\$1
2e "	.....	0.50
<b>ETOFFE CROISEE.</b>		
1er Prix	.....	\$4
2e "	.....	3
3e "	.....	2
<b>PETITE ETOFFE.</b>		
1er Prix	.....	\$3
2e "	.....	2
3e "	.....	1
<b>FLANELLE.</b>		
1er Prix	.....	\$3
2e "	.....	2
3e "	.....	1
<b>TOILE A SERVIETTE.</b>		
1er Prix	.....	\$3
2e "	.....	2
3e "	.....	1
<b>COUVERTES.</b>		
1er Prix	.....	\$3
2e "	.....	2
3e "	.....	1
<b>SUCRE DE L'ANNEE.</b>		
1er Prix	.....	\$2
2e "	.....	1
3e "	.....	0.50
<b>CHALES.</b>		
1er Prix	.....	\$1
2e "	.....	0.50
3e "	.....	0.25
<b>SAVON.</b>		
1er Prix	.....	\$1
2e "	.....	0.50
3e "	.....	0.25

J. B. LEPAGE,  
Secrétaire.

Rimouski 18 juillet 1859.

12

**Comté**  
DE  
**TERREBONNE.**

LA DISTRIBUTION ANNUELLE DES  
PRIX pour les

**Fermes les mieux Conduites,**  
et pour les récoltes vertes, sera faite lors du  
Parti annuel de Labour le

**Vingtième Jour d'Octobre**

prochain, à 9 heures A. M.

J. O. ALFRED TURGEON  
Président.

C. SMALLWOOD, M. D..  
Secrétaire-Trésorier.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.**  
DU  
**COMTÉ DE ST. JEAN.**

L'EXPOSITION ANNUELLE de cette So-  
ciété sera tenue sur le terrain de Mr. FRANK-  
MAN NYE, au village de LACOLLE, MAR-  
DI, le 27 SEPTEMBRE prochain, à DIX  
heures A. M.

Par ordre,

L. L. ROY.  
Secrétaire-Trésorier,  
S. A. C. St. J.

Août, 1899.

L'AGRICULTEUR—ANNONCES.

**AUX EDITEURS.**

**Fonderie et Magasin**  
DE  
**CHARACTERES DE CORTELYOU,**

A NEW-YORK

(Etabli en 1823.)

**No. 29 Rue Spruce.**

Le soussigné sera heureux de fournir aux acheteurs de matériaux pour impression des caractères UNIS et ORNEES des VIGNETTES, etc., faits d'une combinaison de métaux dur si vantée par les fondeurs. Aussi des caractères Allemands, Grecs, Hébreux et un assortiment de caractères AGATHIE pour la MUSIQUE, (la Recue Musicale et l'Ami sont imprimés avec cette espèce de caractères): aussi des PRESSES et tout ce dont on a besoin pour imprimer au plus bas prix, argent comptant ou avec papier approuvé.

Les vieux caractères sont échangés pour les neufs à 10 cents par livres.

Presses de seconde main, matériaux, et une fonderie complète pour stériotiper, avec deux machines à couper le papier, à vendre à bon marché.

Les Éditeurs des journaux qui publieront cet avis (avec la note) 3 fois avant le 1er septembre 1859, et qui m'envoieront un des numéros de leurs journaux, seront payés en caractères, s'ils achètent pour une somme trois fois plus grande que le montant de leur compte.

P. C. CORTELYOU.

35 mars 1859.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**

DU COMTÉ DE

**NAPIERVILLE.**

L'Exposition Générale du Comté de Napierville aura lieu au VILLAGE de St. CYPRIEN, le 21 SEPTEMBRE prochain, à DIX HEURES de l'Avant-Midi.

Par ordre,

A. MERIZZI,

Sec. Trésorier,

S. A. C. N.

Napierville, 1er Juillet 1859. 11



**Bureau des Terres de la Couronne.**

Toronto, 21 janvier, 1859.

Le Commissaire des terres de la Couronne (avec la sanction du Gouverneur Général au Conseil) donne avis qu'aucune assignation par l'acheteur ou le locataire de la Couronne ou par aucune personne réclamant par lui, ne sera enregistrée ou reconnue dans aucun cas où l'argent d'achat dû à la Couronne, sera arriéré ou sera demeuré non payé, ou que les termes ou les conditions de paiement de la vente de location resterait non réglée, et qu'aucune licence d'occupation de sera donnée pour Terre si il y a faute de paiement à la Couronne ou en rapport avec aucune des conditions de vente

P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire.

Les journaux qui insèrent ordinairement les annonces de ce département donneront six insertions à celle-ci.

**GRAINES DE JARDIN, DES CHAMPS ET DE FLEURS**

**Magasin d'Agriculture,**  
**ST. ANN'S HALL,**  
Audeessus du Marché Sainte-Anne,  
**MONTREAL.**

Le Soussigné vient de recevoir son assortiment de Graines pour la Saison Prochaine.— Son fonds est vaste et complet, comprenant toutes les variétés propres au climat.

On peut se procurer des catalogues en s'adressant à la salle.

WM. EVANS.

1er Février 1859.

**J. LEDUC,**

ANCIEN AGENT DE L. RENAUD & FREHE,  
MONTREAL,  
MARCHAND A COMMISSION ET COURTIER,  
CHICAGO, ILLS.,  
Bureau —N Rue Dearborn.  
Mars 1859 12



L'AGRICULTEUR — ANNONCES.

AUX FERMIERS, JARDINIERS, ETC.

GRAINES !! GRAINES !! 1850.

Les Soussignés viennent de recevoir de maisons d'Europe, de la plus haute respectabilité, leur assortiment de Graines qui se compose comme suit :

- Artichaux,
- Asperges,
- Fèves,
- Betteraves,
- Brocoli,
- Choux,
- Choux-fleur
- Carottes,
- Celery,
- Canne à Sucre,
- Cocombre,
- Cresson,
- Plante d'œuf,
- Maïs,
- Choux-frisé,
- Poireau,
- Lé tue,

- Melon,
- Oignon,
- Tomate,
- Moutarde,
- Pezill,
- Pauis,
- Citrouille,
- Pois,
- Poire,
- Radis,
- Rubarbe,
- Squash,
- Navets,
- Herbes Potagères,
- Oraines de Trèfle et de Mill, etc.,

Les marchands de la Campagne seront servis à des conditions libérales.

LAPLOUG & CAMPBELL,

1er Avril,

L'APPAREIL AUBIN

SUR LE GAZ D'ECLAIRAGE.

Pour les Maisons privées, les Magasins les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hôtels, les Collèges, les Villages et Villes.

Breveté pour le Canada, LE 10 DÉCEMBRE 1857.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

Cet appareil (dont le nom est fonctionné tous les jours au No. 112, Rue Craig, à Montréal), s'adapte très-rapidement, dans les Établissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux ou la possession du Soussigné.

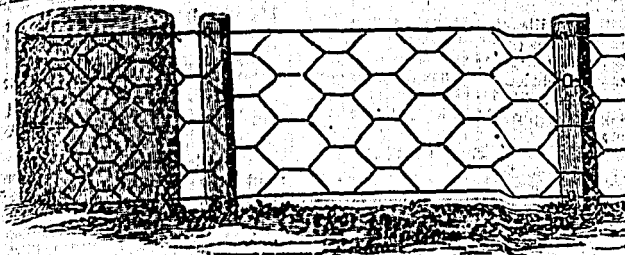
C'est l'Appareil à Gaz le plus simple, le plus efficace qui ait encore été inventé. Il s'adapte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scierie de Hoda, la Héline, la Houille, la Graisse, les Os, l'Huile, le pain de Suif ou de Graisse, produit.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

est la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MÉDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé. Pour des Appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

F. BEAUMANN, Agent pour le Bas-Canada, Rue Craig, No 112, chez M. Garth



CLOTURES EN FIL DE FER PATENTEES.

Le Soussigné désire attirer l'attention des

JARDINIERS ET DES AGRICULTEURS

sur les Clotures ci-dessus, dont on peut voir des échantillons à son magasin. Elles sont FORTES et ELEGANTES, et moins sujettes à être affectées par les changements de température que tout autre cloture en fil de fer, et comme elles sont faites à l'aide de Machines Patentées elles se vendent à

TRÈS BAS PRIX.

La moitié de son prix et si duré les a fait généralement adopter aux Etats Unis pour remplacer les CLOTURES en PERCHES et en PLANCHES. Les prix varient de 95 cents à \$3,15 par perche.

W. R. HIBBARD, Dépôt de Lampes, 161, Rue St. Paul.